

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné par le soussigné secrétaire de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 5 juin, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, statuera sur la demande d'autorisation, pour l'exercice d'un usage conditionnel relativement à la propriété suivante :

- 833, rue de Bellechasse.

Cette demande d'autorisation permettrait d'autoriser les usages conditionnels «buanderie, salon de beauté, club vidéo et casse-croûte» le tout conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Donné à Montréal, ce 17 mai 2006

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement